

Division des examens  
et concours

DEC 2 n°10-291

Affaire suivie par  
Coralie Lahoulette  
Téléphone  
01 45 17 61 27  
Télécopie  
01 45 17 60 87  
Mél.  
coralie.lahoulette  
@ac-creteil.fr

Immeuble le Saint-Simon  
68, av. du général  
de Gaulle  
94011 Créteil cedex

Créteil, le 14 juin 2010

L'inspecteur d'académie,  
directeur des services départementaux  
de l'éducation nationale du Val-de-Marne

à  
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement publics et  
privés sous-contrat,  
chefs de centre d'examen pour la session 2010  
du diplôme national du brevet

**Objet : diplôme national du brevet - session 2010.**  
**- organisation des épreuves dans les centres d'examen**

Le module WEB ORGANET permettant d'organiser les épreuves des candidats  
sera disponible à partir du 14 juin 2010 et jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Pour consulter la notice explicative d'utilisation, le kit de formation et accéder  
directement au module, vous pourrez vous connecter à l'adresse suivante :

<http://diff.ac-creteil.fr/di/ia94>

L'accès à l'application s'effectue via le portail ARENB.

Pour les établissements ne disposant pas de l'accès à ce portail, l'adresse de  
connexion à ORGANET est la suivante :

<https://ecc.orion.education.fr/organet2/centre>

L'identifiant pour entrer dans le module WEB correspondra à votre numéro RNE  
(code établissement **avec lettre en majuscule**) et le mot de passe est celui que  
vous avez déterminé à la session 2009.

L'affectation des candidats devra se faire obligatoirement par série, type de  
candidats (séparer les scolaires, des individuels) et par ordre alphabétique intégral  
(tous les établissements confondus, pour ceux d'entre vous qui accueillent des  
candidats externes) afin de faciliter l'anonymat, tâche que vous devrez effectuer  
avant le dépôt des copies aux centres de correction de rattachement.

Il sera possible de gérer les candidats handicapés de façon indépendante.

Vous recevrez prochainement un courrier électronique fixant la date de retrait des  
étiquettes d'anonymat avant les sujets pour ceux qui le souhaitent (date  
prévisionnelle le 21 juin 2010).

Je vous demande de fournir au centre de correction la liste de vos candidats par  
salle et par épreuve afin qu'ils puissent préparer plus facilement les bordereaux de  
notation

**Je vous rappelle que vous devrez également fournir au centre de correction  
de rattachement un jeu d'étiquettes dès la fin de la première épreuve**  
(mes services ayant prévu, à cet effet, 6 étiquettes par candidat et par épreuve).



Enfin, avec les sujets, dont le retrait est prévu le 26 juin, vous recevrez une liste détaillée, épreuve par épreuve, des opérations à effectuer en fonction des sujets et/ou des séries.

Je vous remercie de votre collaboration.

Pour l'Inspecteur d'Académie  
Le Secrétaire Général  
Par délégation, la Chef de Division

**Laurence GOLFIER**